

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Arrêté du 10 juin 2015 modifiant et complétant l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes

NOR : AFSZ1530415A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-17 ;

Vu le décret n° 2014-658 du 23 juin 2014 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 1^{er} ;

Vu l'arrêté du 3 mars 2015 portant nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes,

Arrête :

Article 1^{er}

Au titre du I (4°, a) de l'article D. 1432-15, il est mis fin au mandat de M. Serge PELLERIN en qualité de représentant d'associations de patients.

Article 2

Sont nommés membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Rhône-Alpes :

1. Au titre du I (1°, c) de l'article D. 1432-15, représentants de l'État : le préfet du département de l'Isère.

2. Membres des conseils ou conseils d'administration des organismes locaux d'assurance maladie :

a) Au titre du I (2°, a) de l'article D. 1432-15 : M. Daniel JACQUIER, titulaire, M. Jean-Pierre GILQUIN, suppléant, désignés par la Confédération générale du travail-Force ouvrière.

b) Au titre du I (2°, b) de l'article D. 1432-15 : Mme Anne BRAILLON, titulaire, désignée par la Confédération générale des petites et moyennes entreprises.

Article 3

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 10 juin 2015.

MARISOL TOURAINE